



COMMUNE DE VERNEUIL-L'ETANG
16 rue Jean Jaurès 77390

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2014

L'an DEUX MILLE QUATORZE le 05 avril à 11 h 00 , le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ETANG légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Christophe MARTINET, Pierre REPERANT, Pierre PERRET, Michèle SIMONOT, Ouïza BRAYET, Joëlle VACHER, Jean-Claude MENTEC, Dominique BERNARD, Agnès LAUFERON, Nathalie ANDRIEUX, Catherine CRAPET, Dany TAVERNIER, Lisette MILLET, Marie-Isabelle TILLARD, Michaël MICHELET, Adrien CARPINTEIRO, Jocelyn BRAYET, Georges TOUALY, Daniel PERARD, Richard BOYER, Véronique GONDOUIN, Pascale VAUDABLE.

Absent excusé :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Jocelyn BRAYET

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2014

DATE D'AFFICHAGE : 31 mars 2014

-- : - : - : - : --

ORDRE DU JOUR

- I INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
- II ELECTION DU MAIRE**
- III DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**
- IV ELECTION DES ADJOINTS**

-:-:-:-

I/ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian CIBIER, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous, installés dans leurs fonctions.

M. Pierre REPERANT
M. Christian CIBIER
M. Pierre PERRET
Mme Michèle SIMONOT
Mme Ouïza BRAYET
Mme Joëlle VACHER
M. Jean Claude MENTEC
M. Christophe MARTINET
M. Dominique BERNARD
Mme Agnès LAUFERON
Mme Nathalie ANDRIEUX
Mme Catherine CRAPET

Mme Dany TAVERNIER
Mme Lisette MILLET
Mme Marie Isabelle TILLARD
M. Mickaël MICHELET
M. Adrien CARPINTEIRO
M. Jocelyn BRAYET
M. Georges TOUALY
M. Daniel PERARD
M. Richard BOYER
Mme Pascale VAUDABLE
Mme Véronique GONDOUIN

M. Jocelyn BRAYET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). (le plus jeune)

-:-:-:-

II/ 2014-20 ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Pierre REPERANT a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Véronique GONDOUIN et M. Adrien CARPINTEIRO

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 5
- Nombre de suffrages exprimés..... 18
- Majorité absolue..... 10

Noms et prénoms des candidats (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CIBIER Christian	18	Dix huit

M. Christian CIBIER ayant obtenu 18 voix, est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

III/ 2014-21 DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Sous la présidence de M. Christian CIBIER élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 6 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 5 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

-:-:-:-

IV/ 2014-22 ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de une minute pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné et dans les conditions rappelées.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 5
- Nombre de suffrages exprimés..... 18
- Majorité absolue..... 10

Noms et prénoms du candidat placé en tête de liste	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Christophe MARTINET	18	Dix-huit

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Christophe MARTINET.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	CIBIER Christian	27/12/1950	Maire	692
M.	MARTINET Christophe	23/03/1962	Premier adjoint	692
Mme	VACHER Joëlle	28/09/1961	2 ^{ème} adjoint	692
M.	REPERANT Pierre	29/03/1945	3 ^{ème} adjoint	692
Mme	LAUFERON Agnès	09/04/1964	4 ^{ème} adjoint	692
M.	MENTEC Jean-Claude	06/03/1962	5 ^{ème} adjoint	692
M.	PERRET Pierre	02/04/1953	Conseiller	692
Mme	SIMONOT Michèle	11/04/1953	Conseiller	692
Mme	BRAYET Ouïza	24/05/1960	Conseiller	692
M.	BERNARD Dominique	01/07/1962	Conseiller	692
Mme	ANDRIEUX Nathalie	17/03/1967	Conseiller	692
Mme	CRAPET Catherine	09/11/1969	Conseiller	692
Mme	TAVERNIER Dany	31/07/1970	Conseiller	692
Mme	MILLET Lisette	13/03/1972	Conseiller	692
Mme	TILLARD Marie-Isabelle	24/01/1973	Conseiller	692
M.	MICHELET Michaël	05/10/1979	Conseiller	692
M.	CARPINTEIRO Adrien	06/05/1981	Conseiller	692
M.	BRAYET Jocelyn	23/06/1991	Conseiller	692
M.	TOUALY Georges	31/12/1950	Conseiller	562
M.	PERARD Daniel	05/05/1951	Conseiller	562
M.	BOYER Richard	12/05/1962	Conseiller	562
Mme	GONDOUIN Véronique	15/02/1964	Conseiller	562
Mme	VAUDABLE Pascale	03/04/1973	Conseiller	562

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

Effectif légal du conseil municipal
Vingt-trois

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du Conseil Municipal. Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales
1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	CIBIER Christian	27/12/1950	30/03/2014	692.....
Premier adjoint	M.	MARTINET Christophe	23/03/1962	30/03/2014	692.....
2 ^{ème} adjoint	Mme	VACHER Joëlle	28/09/1961	30/03/2014	692.....
3 ^{ème} adjoint	M.	REPERANT Pierre	29/03/1945	30/03/2014	692.....
4 ^{ème} adjoint	Mme	LAUFERON Agnès	09/04/1964	30/03/2014	692.....
5 ^{ème} adjoint	M.	MENTEC Jean-Claude	06/03/1962	30/03/2014	692.....
Conseiller	M.	PERRET Pierre	02/04/1953	30/03/2014	692.....
Conseiller	Mme	SIMONOT Michèle	11/04/1953	30/03/2014	692.....
Conseiller	Mme	BRAYET Ouïza	24/05/1960	30/03/2014	692.....
Conseiller	M.	BERNARD Dominique	01/07/1962	30/03/2014	692.....
Conseiller	Mme	ANDRIEUX Nathalie	17/03/1967	30/03/2014	692.....
Conseiller	Mme	CRAPET Catherine	09/11/1969	30/03/2014	692.....
Conseiller	Mme	TAVERNIER Dany	31/07/1970	30/03/2014	692.....
Conseiller	Mme	MILLET Lisette	13/03/1972	30/03/2014	692.....
Conseiller	Mme	TILLARD Marie-Isabelle	24/01/1973	30/03/2014	692.....
Conseiller	M.	MICHELET Michaël	05/10/1979	30/03/2014	692.....
Conseiller	M.	CARPINTEIRO Adrien	06/05/1981	30/03/2014	692.....
Conseiller	M.	BRAYET Jocelyn	23/06/1991	30/03/2014	692.....
Conseiller	M.	TOUALY Georges	31/12/1950	30/03/2014	562.....
Conseiller	M.	PERARD Daniel	05/05/1951	30/03/2014	562.....
Conseiller	M.	BOYER Richard	12/05/1962	30/03/2014	562.....
Conseiller	Mme	GONDOUIN Véronique	15/02/1964	30/03/2014	562.....
Conseiller	Mme	VAUDABLE Pascale	03/04/1973	30/03/2014	562.....

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 12H00.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

En mairie le 07 avril 2014

Le Maire

Christian CIBIER

CIBIER Christian

MARTINET Christophe

VACHER Joëlle

REPERANT Pierre

LAUFERON Agnès

MENTEC Jean-Claude

PERRET Pierre

SIMONOT Michèle

BRAYET Ouïza

BERNARD Dominique

ANDRIEU Nathalie

CRAPET Catherine

TAVERNIER Dany

MILLET Lisette

TILLARD Marie-Isabelle

MICHELET Michaël

CARPINTEIRO Adrien

BRAYET Jocelyn

TOUALY Georges

PERARD Daniel

BOYER Richard

GONDOUIN Véronique

VAUDABLE Pascale